

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

وزارة المالية

المديرية العامة للخزينة والمحاسبة
المدير العام

المديرية العامة للسيناريات
المدير العام

000001257

NOTE N°

MF/DGB /N° 019

MF/DGTC

DU

02 Mars 2025

MESDAMES ET MESSIEURS LES SECRETAIRES GENERAUX DES MINISTERES
EN COMMUNICATION AUX :

- RESPONSABLES DE LA FONCTION FINANCIERE ;
- RESPONSABLES DES PROGRAMMES ;
- RESPONSABLES D'ACTIONS.

MESSIEURS LES RESPONSABLE DES ACTIONS DECONCENTREES POUR LE
DEVELOPPEMENT DE LA WILAYA

OBJET : A/S de l'exécution des opérations d'investissement publics de l'Etat relevant des actions (action centrale, déconcentrée, délégations de gestion centralisée, délégation de gestion déconcentrée) au titre de l'exercice 2025.

Conformément aux dispositions de l'article 30 de la loi organique n°18-15 du 2 septembre 2018, modifiée et complétée, relative aux lois de finances, pour les dépenses d'investissement, les autorisations d'engagements notifiées pour l'année concernée demeurent, le cas échéant, valables pour l'année suivante.

Dans ce cadre et à l'effet de permettre la reprise de l'exécution des opérations d'investissement publics relevant du budget de l'Etat (PEC Ex-PSC au 31/12/2022 et les opérations d'investissement publics inscrites à partir du 01/01/2023) dans les meilleurs délais, et en attendant la notification des extraits du document de programmation initiale des crédits (Extrait-DPIC) comportant les autorisations d'engagement (AE) reportées, par les Responsables de la fonction financière (RFF), nous avons l'honneur de porter à votre connaissance qu'il est possible de procéder à l'établissement des documents de programmations des crédits de l'action au titre de l'exercice 2025 (DPCA) pour les autorisations d'engagement (AE), à titre exceptionnel pour cet exercice.

A ce titre, le responsable de l'action peut établir ou modifier le DPCA dans sa partie AE pour le report des AE, sur la base de la situation budgétaire arrêtée à la clôture de l'exercice 2024, prévue par la circulaire n°6706/MF/DGB/09/MF/DGTC du 07 novembre 2024.

Veuillez agréer, Mesdames et Messieurs, l'expression de notre parfaite considération.

LE DIRECTEUR GENERAL

DU BUDGET



LE DIRECTEUR GENERAL

DU TRESOR ET DE LA COMPTABILITE

